



Christophe PAYEN

**Mouvement des Entreprises de France  
MEDEF**

Association loi 1901  
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

**Attestation du commissaire aux comptes du MEDEF  
relative à la convention AGFPN/MEDEF**

A l'attention de Monsieur Michel GUILBAUD, Directeur Général du MEDEF,

En notre qualité de commissaire aux comptes du MEDEF et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant sur le document « Etat des dépenses exposées par le MEDEF en 2017 et justification comptable de l'utilisation des fonds octroyés par l'AGFPN ».

Cette attestation s'inscrit dans le cadre de l'article L.2135-16 al 1 du code du travail et de la convention conclue entre le MEDEF et l'AGFPN en date du 29 mai 2015.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général du MEDEF à partir des livres comptables et en tant qu'organisation attributaire ayant reversé une partie des crédits perçus par l'AGFPN à d'autres organisations, à partir des données reçues de chaque organisation bénéficiaire des crédits.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à:

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité générale et analytique;
- 
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec les écritures comptables, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;

**CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

**135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON**

Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88



Christophe PAYEN

- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction du MEDEF et, en particulier, de donner une interprétation de la convention AGFPN/MEDEF du 29 mai 2015.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels du MEDEF pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels du MEDEF, à l'exception de la prise en compte des justificatifs des frais engagés par les MEDEF REGIONAUX. Montants pris en compte dans le rapport présenté.

Sur la base des travaux effectués, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint, dont le total s'élève à 13 291 087 €.

Cette attestation est exclusivement réservée à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Fait à Rueil-Malmaison, le 13 juin 2018

Christophe PAYEN  
Commissaire aux comptes

**CABINET CHRISTOPHE PAYEN : Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes**

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Paris Ile de France. Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

SARL AU CAPITAL DE 210 000 € - RCS NANTERRE B 441 974 151

**135, rue Danton – Immeuble D2 – 92500 RUEIL MALMAISON**

Tél 01 47 16 00 92 - Fax 01 47 49 68 88



# Rapport d'activité 2017 du MEDEF

## PRINCIPES

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a prévu la constitution d'un fonds paritaire contribuant au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Ce fonds est géré par l'Association de gestion du fonds paritaire national (AGFPN).

Le MEDEF a signé le 29 mai 2015 une convention avec l'AGFPN définissant les conditions et les modalités de répartition et de versement des crédits par l'AGFPN au MEDEF, conformément aux articles L. 2135-13 et R 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R 2135- 27 et suivants du même code.

Le MEDEF assure au titre de cette convention les négociations, le suivi et la mise en œuvre des accords, la coordination des études et évaluation sur le champ de l'emploi et de la formation et des actions de communication d'intérêt général.

La Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ("NOTRe") donne compétence aux Régions sur l'orientation, la formation professionnelle, l'apprentissage et le développement économique. En conséquence, le MEDEF a décidé de déclinier sa mission au niveau régional avec une politique d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises de chaque région.

Le MEDEF a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national. A cet effet, le MEDEF a signé en 2017, avec les MEDEF Régionaux un mandat de gestion Emploi-Formation, prévoyant l'affectation de moyens pour la réalisation de ces missions.

## LES ACTIONS D'AMPLEUR NATIONALE

Le MEDEF s'appuie sur la Direction de l'éducation et de la formation pour promouvoir le développement des compétences dans les entreprises et leur compétitivité dans le cadre des politiques paritaires. Elle agit à cet effet sur l'orientation professionnelle et la formation continue, au niveau national mais aussi régional. Une commission éducation, formation, insertion décline les positions du MEDEF définies au sein de son Conseil exécutif.

Les missions de la Direction de l'éducation et de la formation concernent :

- la préparation, le déroulement et le suivi des négociations sur la formation professionnelle entre les partenaires sociaux,
- la mise en œuvre des Accords Nationaux Interprofessionnels relatifs à la formation professionnelle,
- le renforcement et la structuration de la gouvernance de la formation professionnelle, dans un contexte de régionalisation,
- l'élaboration de propositions pour une politique d'orientation professionnelle, renforçant les liens éducation-entreprises,
- L'élaboration de propositions sur l'éducation, l'enseignement supérieur et l'apprentissage
- la représentation et la promotion des intérêts des entreprises auprès des différentes instances (du Conseil Supérieur de l'Education au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles),
- La réalisation d'études et l'élaboration de projets nationaux et territoriaux ayant pour objectifs de mieux cerner les besoins en compétences des entreprises, de faire connaître les métiers et leurs évolutions, de favoriser l'insertion et la qualification des jeunes
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions sur l'orientation et la formation professionnelle concernant les entreprises, les jeunes, les salariés,
- la prise en compte des dimensions européenne et internationale de la formation.

Pour exercer ces missions, le MEDEF est présent dans différents mandats :

Comité paritaire national pour la formation professionnelle (COPANEF), Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), Conseil supérieur de l'éducation (CSE), Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), OPCALIA, AFPA, CEREQ, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), CESI notamment.

### Une concertation pour une réforme de l'apprentissage

Dans le cadre du programme de rénovation du modèle social, le gouvernement a souhaité développer le recours à l'apprentissage, alors que le nombre de bénéficiaires de cette voie de formation (412 400 actuellement) stagne depuis 2012, notamment pour ce qui concerne les premiers niveaux de qualification. En particulier, le but est de simplifier et de dynamiser l'accès à cette voie de formation dans une logique de réussite éducative et d'insertion professionnelle, au bénéfice des jeunes, des entreprises, des territoires et du développement économique.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a décidé d'ouvrir le 10 novembre 2017 une large concertation associant les principales parties prenantes à l'apprentissage, qu'elles soient institutionnelles (Régions, partenaires sociaux, chambres consulaires, CFA, administrations de l'Etat concernées, etc.) ou citoyennes, pour préparer la présentation au printemps 2018 d'un projet de loi

portant réforme de l'apprentissage, mais aussi de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage.

Cette concertation a donné lieu, en 2017, à :

- 3 réunions plénières ;
- 4 groupes de travail : Parcours de l'apprenti, Entreprises et apprentissage, Gouvernance et financement, Offre de formation et certification ;
- et des auditions auprès de nombreux acteurs, tant au niveau national qu'au niveau local.

Le MEDEF a participé activement à cette concertation :

- la Direction Education et Formation du MEDEF a rédigé les propositions du MEDEF à porter dans le cadre de cette concertation ;
- un mandataire MEDEF a participé aux 3 réunions plénières ;
- deux mandataires MEDEF ont participé à chacun des 4 groupes de travail.

## Une négociation paritaire sur la formation professionnelle et l'apprentissage

Les organisations syndicales et patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel ont été invitées à engager une négociation interprofessionnelle sur les sujets de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Un document d'orientation, transmis le 13 novembre 2017, eut pour objet d'explicitier les principaux objectifs du gouvernement, s'agissant de la réforme à conduire et les options possibles sur lesquels les partenaires sociaux sont appelés à négocier.

Le MEDEF fut le chef de file de cette négociation paritaire sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

La direction Education et Formation du MEDEF a assuré la rédaction de l'accord national interprofessionnel.

Les partenaires sociaux ont acté de redécouper le champ de la négociation en 5 thématiques auxquelles furent rattachées 2 ou 1 séance de travail selon les sujets.

- Droits et accompagnement
- Alternance et entreprise
- Certification, qualité, évaluation
- Gestion des parcours professionnels et expression des besoins
- Gouvernance et transition

Des réunions de travail hebdomadaires avec la CPME et l'U2P étaient organisées par le MEDEF, ainsi que des réunions bilatérales avec les organisations syndicales de salariés représentatives.

## Les chantiers nationaux récurrents

Le MEDEF conduit ses missions sur la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement au titre de différents mandats.

### **Le Comité Paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF)**

Le COPANEF assure le suivi des accords nationaux interprofessionnels sur la formation. Le MEDEF en assure la vice-présidence, puis la présidence en 2017. Conformément à l'ANI de 2013, il assure à ce titre le secrétariat partagé de cette instance avec l'organisation responsable de la présidence.

## **Le Comité Observatoires et Certifications**

Le Comité Observatoires et Certifications joue un rôle essentiel dans la définition des nouveaux outils au service des entreprises et des salariés. Au titre de ces outils, il convient de citer :

- Le socle des connaissances et de compétences professionnelles, dit CléA ;
- Le « CléA numérique » portant sur les usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail ;
- Des certifications de compétences transverses notamment sur le management de proximité, l'évaluation des compétences, le tutorat, la gestion de projets.

## **Le Conseil National d'Evaluations de la Formation Professionnelle**

Ce Conseil pilote le dispositif « Défis », enquête auprès d'entreprises et de salariés pour évaluer l'impact de la formation sur les parcours professionnels.

## **Négociation et suivi de l'annexe financière à la convention cadre Etat / FPSPP**

Le MEDEF s'est fortement impliqué dans la négociation et la mise en œuvre de la convention-cadre 2015-2017 entre l'État et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour garantir une utilisation conforme aux orientations paritaires négociées dans les accords nationaux interprofessionnels.

Cette convention pluriannuelle vise à renforcer l'efficacité des politiques publiques et la mise en cohérence de l'action du FPSPP avec l'intervention des autres acteurs agissant dans le domaine de la qualification et de la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi tels que l'État, les conseils régionaux, Pôle emploi ainsi que les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA et OPACIF).

## **FPSPP**

Sous l'impulsion du Comité paritaire national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF), le FPSPP participe au financement d'actions de formation permettant à nombre de jeunes, de salariés et de demandeurs d'emploi d'accéder à une qualification professionnelle. Contrats de professionnalisation ou Compte Personnel de Formation des demandeurs d'emploi, accroissement considérable des actions de formation des salariés des entreprises de dix salariés et moins, participation aux actions de formation permettant d'être mieux armé face aux grandes mutations économiques, technologiques et environnementales sont parmi les principaux emplois des fonds du FPSPP.

Ces actions sont ciblées, suivies et évaluées et démontrent l'efficacité et l'utilité de politiques à la fois ciblées et réactives, prenant en compte la réalité du marché de l'emploi, des besoins des entreprises et des personnes.

## **OPCALIA**

Le MEDEF est signataire avec quatre organisations syndicales de l'accord constitutif d'OPCALIA, organisme paritaire collecteur agréé interbranches et interprofessionnels. Son implication s'opère dans la gestion de l'OPCA. La reconfiguration de la participation des employeurs à la formation professionnelle impacte fortement OPCALIA et sa structuration territorialisée (impactée, de fait, par la mise en œuvre de la loi NOTRe). Le MEDEF est attentif à maintenir la capacité d'intervention d'OPCALIA sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin et ce, malgré la restructuration en cours des activités.

## **FONGECIF**

Le pilotage national de ces organismes et de leurs mandataires a été renforcé par le MEDEF pour garantir une harmonisation des services rendus aux salariés et pour que les congés individuels de formation financés pour les salariés soient en adéquation avec les opportunités d'emploi d'un territoire.

Le MEDEF a fortement soutenu, en 2017, des actions de professionnalisation des collaborateurs des FONGECIF. Celles-ci s'appuient notamment sur la constitution d'une offre de services du Conseil en évolution professionnelle, comme aux FONGECIF.

## La promotion de la formation professionnelle auprès des entreprises, de leurs salariés ou du grand public

### Beau Travail !

En 2017, le MEDEF a décliné, de nouveau, lors du Tour de France, le programme « Beau Travail ». Objectif : Promouvoir les métiers qui recrutent et la voie de l'alternance pour y accéder.

Le challenge 2017 : le « vélo du futur ». Les jurys régionaux ont valorisé les équipes constituées de formation de filières différentes pour faire émerger des projets originaux et transversaux : CFA, lycées professionnels, grandes écoles et universités...

Les vainqueurs de ces compétitions régionales ont pu exposer leur « vélo du futur » sur une étape du Tour de France.

### Rue de la formation

Pour rappel, en 2015, afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, le MEDEF a lancé une campagne de communication basée notamment sur la réalisation du programme court « Rue de la formation » diffusé sur France Télévisions et parrainé par le MEDEF.

Après s'être adressé en 2015 au grand public (chefs d'entreprises, salariés, demandeurs d'emploi) pour présenter la philosophie de la réforme, aux experts en 2016, « Rue de la Formation » se concentre, en 2017, sur les TPE et les PME.

En 2017, « Rue de la Formation » s'est appuyé principalement sur 30 programmes courts qui ont mis en lumière des TPE et des PME de notre territoire. Elles ont en commun d'avoir réussi leur internationalisation, leur transition numérique ou leur transition vert notamment grâce à la formation professionnelle.

Les épisodes « Visa pour l'international » ont été diffusés en janvier/février 2017, les épisodes intitulés « Impulsion numérique » en avril 2017 et les 10 épisodes d'« Itinéraire vert » consacrés à la transition verte en mai 2017.

La diffusion fut sur :

- France 3 du lundi au vendredi avant le Soir 3 ;
- France 5 le week-end juste avant les émissions « C dans l'air » et « C politique ».

« Rue de la Formation » c'est aussi le site web [ruedelafomation.org](http://ruedelafomation.org) qui se veut avant tout opérationnel et pratique. Il comporte :

- Une partie dédiée aux chefs d'entreprise où ils trouvent des LAB TV qui expliquent comment chaque entrepreneur présent dans le programme court s'y est pris concrètement pour faire de la formation un allié de sa réussite. Des articles d'actualité et des infographies complètent ces contenus.
- Une partie dédiée aux experts de la formation professionnelle au sein de laquelle ils trouvent chaque semaine des articles d'actualité et découvrent aussi les nouvelles pratiques et innovations pédagogiques en matière de formation.

### Eduquer mieux former toujours

Déjà investi et reconnu comme un acteur faisant autorité sur la formation professionnelle, le MEDEF plaide pour une formation initiale de qualité et la construction de l'entrée professionnelle des jeunes dans la vie active.

En 2017, le MEDEF a lancé une campagne d'influence afin d'assurer l'essaimage on line de ses propositions sur l'Éducation, l'Enseignement supérieur et l'Apprentissage, ce auprès du grand public, des élus, des corps intermédiaires, des entreprises, des professeurs, des parents ..., afin qu'elles soient intégrées dans le cadre d'une réforme prochaine.

Le dispositif de communication « Eduquer mieux former toujours » s'est construit autour de 30 dessins signés par le dessinateur de presse, Antoine CHEREAU.

### **Excellence Opérationnelle**

Conformément à l'une de ses missions au sein de la Commission Compétitivité-Innovation-Attractivité, le Comité Excellence opérationnelle du MEDEF est chargé de promouvoir auprès des entreprises la démarche d'Excellence opérationnelle et des actions de formation sur le sujet pour améliorer leur compétitivité hors coût.

Dans cette perspective, le MEDEF a créé en association avec France Qualité un Prix Excellence Opérationnelle.

Ce prix a distingué des entreprises qui font de l'excellence opérationnelle le cœur de leur stratégie de performance et qui sont des exemples qui seront valorisés dans le réseau Medef afin de diffuser au plus grand nombre les méthodologies de cette brique de la compétitivité hors cout des entreprises.

### **Le développement de l'apprentissage**

*TOMYJOB, plateforme de l'alternance*

Le MEDEF se mobilise depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle des jeunes et a fait du développement de l'apprentissage, en particulier, un engagement prioritaire. Pour aller plus loin, le MEDEF a développé en 2017 une plateforme de l'alternance multipartenariale : « Tomyjob ». Cette plateforme a été conçue sur la base des recommandations du cabinet ALTEDIA mandaté par le MEDEF en 2016 pour identifier les besoins, fonctionnalités et services que doit proposer cette plateforme, et les prestataires qui pourraient répondre aux exigences de ce cahier des charges. Un travail conjoint a été mené avec la société i-KOYEBA, à l'origine de la création d'une solution FOCALIZ et de son système agrégatif KELAPPRENTISSAGE pour construire la plateforme TOMYJOB.

Cette plateforme a pour objectif de faciliter à TOUS l'accès à l'information, de proposer des solutions et des simplifications dans les démarches des jeunes, des entreprises et des organismes de formation, et d'éclairer les jeunes et leurs familles sur les champs du possible.

Le travail mené en 2017 a consisté à

- ✓ Définir le graphisme, nom de la plateforme agrégative et la charte graphique.
- ✓ Construire la plateforme agrégative TOMYJOB avec la société i-KOYEBA
- ✓ Développer avec Adecco Analytics une page spécifique pour donner des informations sur les métiers qui recrutent, travailler en lien avec Action logement et autres partenaires au projet
- ✓ de mobiliser les branches professionnelles, les CFA, les partenaires à s'associer eux projets. De nombreuses rencontres, réunions de présentation ont été organisées sur le territoire.

Son lancement officiel est prévu pour le dernier trimestre 2018 pour la campagne alternance 2019, avec l'intégration d'un maximum de CFA dans la plateforme TOMYJOB.

### **Guide du routard des apprentis**

Le Guide du Routard est un guide intergénérationnel, dégagant une image forte et extrêmement positive : liberté, anticonformisme, débrouillardise, ouverture d'esprit et curiosité. Il met en avant

l'expérience utilisateur et en fait une valeur de référence. OPCALIA, MEDEF, CENTRE INFFO et l'APEC se sont associés pour créer une version consacrée à l'alternance pour toucher un public non averti.

Publié en juin 2017 en 40 000 exemplaires, il s'adresse de manière simple et décontractée au grand public et notamment aux jeunes mais également aux entreprises ainsi qu'aux établissements d'enseignement via une collection ciblée et notoirement connue. Il promeut l'alternance auprès des entreprises et des jeunes, et leur apporte toutes les informations sur l'alternance pour faciliter leurs démarches dans leur projet alternance.

Publié en 40 000 exemplaires, le Guide du Routard de l'Alternance se décline également en version digitale.

### **Coalition numérique**

La Commission européenne a lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la « coalition en faveur des compétences et des emplois dans le secteur du numérique », en coopération avec les Etats membres, les entreprises, les partenaires sociaux, les ONG et les acteurs de l'enseignement.

Cette coalition a pour objectif de contribuer à répondre à la forte demande de compétences numériques en Europe, qui sont devenues indispensables sur le marché du travail et dans la société.

La Commission a invité d'autres parties prenantes à participer à cette coalition (plus de 200 membres à ce jour dont des entreprises, ONG etc.) et incité les Etats membres de l'Union à créer des coalitions nationales regroupant tous les acteurs pertinents concernés. A ce jour, 17 coalitions nationales ont été créées.

A la demande de la Commission en avril 2017 et via Digital Europe, le MEDEF s'est positionné pour prendre le lead de la coalition numérique pour la France ; ce qui a été acté par les services de la Commission mi-juin 2017.

L'enjeu est de mettre en œuvre tout projet de nature à renforcer les compétences numériques en s'adressant à quatre groupes cibles :

- **Compétences numériques pour tous (Digital skills for all).**  
Afin que les citoyens puissent jouer un rôle actif dans une société moderne en renforçant l'inclusion sociale.
- **Compétences numériques pour les actifs (Digital skills for the labour force).**  
Afin que les actifs – en poste et en recherche d'emploi – puissent conserver leur opérationnalité (productivité) dans leur emploi actuel (quand ils en ont un) et être employables tout au long de leur vie.
- **Meilleure formation pour les professionnels du numérique (More and better trained ICT professionals in Europe).**  
Afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés dans les métiers du numérique en particulier les femmes et d'améliorer la qualité des compétences.
- **Compétences numériques dans l'éducation (Digital skills in education).**  
Afin d'adapter nos systèmes éducatifs et de formation continue à la transformation numérique et de préparer aux métiers de demain. Ce qui inclut une meilleure formation des enseignants.

Le rôle principal des coalitions nationales est d'identifier, de faire remonter et de fédérer toutes les initiatives et bonnes pratiques identifiées dans les 4 champs de cibles couverts et de promouvoir ces dernières.

Pour la mise en place de la coalition numérique française, le MEDEF a lancé, en 2017 :

- La création d'un site Internet ;
- La création d'un kit de communication ;
- Une conférence de presse, le 26 septembre 2017 ;
- Des travaux d'animation des 4 groupes de travail et du Comité de pilotage ;
- Des actions d'information et de communication sur les territoires.

### **Création d'un kit d'animation « transformation numérique » pour les entreprises**

La transformation numérique de l'économie n'est plus une opportunité à saisir pour nos TPE/PME/ETI, mais une obligation qui s'impose. Les clients pensent en termes d'usage et d'utilité, la réglementation ne protège plus des nouveaux entrants sur une chaîne de valeur, la proximité géographique circonscrite d'un marché et d'une offre de service n'est plus un rempart à la mondialisation numérique. Malgré les multiples initiatives en cours, et selon une étude du Lab Bpifrance, près de la moitié des chefs d'entreprise de PME/TPE de l'économie « classique » estime que l'impact de la révolution digitale ne sera pas majeur sur leur activité d'ici 5 ans. Pour Bpifrance, « c'est une entreprise sur cinq condamnée à disparaître si elle ne fait rien d'ici trois ans ». Face à ce constat, des actions de sensibilisation des TPE/PME/ETI doivent être proposées au niveau local. C'est l'ambition du « kit d'animation numérique » créé en 2017 par le MEDEF par les REF/CRFP.

Il a pour objectif de démontrer aux chefs d'entreprise comment les nouvelles technologies réinterrogent leur modèle économique, leur relation avec les clients, leur organisation et leurs process, la carte des compétences de leur entreprise afin qu'ils agissent, et de repérer les entreprises et les faire intégrer des dispositifs d'appui. Il se situe en amont d'une démarche de transformation de l'entreprise. Elle permettra aux chefs d'entreprise de déboucher sur des dispositifs locaux d'appui, et des dispositifs d'accompagnement nationaux comme Métamorphose du MEDEF.

Ce kit est déployé sur les territoires par les REF/CRFP en 2018 en lien avec les Medef territoriaux avec l'utilisation d'un outil d'animation digital afin de renforcer la « frappe émotionnelle » par une forme ludique, conviviale, pédagogique.

### **La recherche et développement dans la gestion paritaire**

Le MEDEF a engagé divers travaux afin de faciliter ses interventions dans la promotion des dispositifs paritaires.

### **L'observatoire Tendance emploi compétence**

Pour rappel, l'Observatoire TEC -Tendance Emploi Compétence - a été créé par le MEDEF début 2013 pour objectiver les difficultés de recrutements des entreprises et à terme apporter des éléments précis sur les formations qu'il conviendrait de développer pour pourvoir ces emplois.

Il repose sur une vaste enquête trimestrielle, en France métropolitaine, menée auprès de 70.000 entreprises, qui sont interrogées sur leurs besoins de main d'œuvre par métier pour le trimestre à venir et les recrutements qu'ils ont menés au cours du trimestre précédent. Les abandons de recrutement sont également mesurés en identifiant les causes de ces abandons et particulièrement le type de compétences attendues.

En 2017, le MEDEF a décidé d'articuler l'Observatoire TEC autour de trois axes complémentaires. Leur analyse croisée doit permettre de mieux cerner les besoins réels en compétences des entreprises, avec une double approche de court terme mais également prospective. L'objectif : placer le MEDEF en expert et en force de proposition sur le sujet, avec une approche étayée par les analyses et les besoins concrets des entreprises.

Ce système en trois volets doit permettre de répondre à des besoins exprimés, soit par le MEDEF, soit par nos adhérents (fédérations et Medef territoriaux).

- 1) Le système Adecco Analytics pour les Medef régionaux et équipes REF : Les équipes REF/CRFP ont été équipés d'une solution simple, prête à l'emploi, didactique pour leur permettre de disposer de données chiffrées en matière d'évolution de l'emploi au niveau régional, voire infra régional. Il a été proposé de retenir la solution ADECCO ANALYTICS qui permet de délivrer un nombre de licences significatif pour un coût optimisé.
- 2) Une enquête prospective s'appuyant sur le panel de 70 000 entreprises pour cerner et anticiper les besoins métiers/compétences. Il a été proposé de mettre fin à l'enquête TEC telle qu'elle est actuellement (questionnaire actuel trimestriel) et d'utiliser le panel de TEC pour des interrogations ad hoc sur une enquête couvrant 1 an renouvelable 3 ans.
- 3) Un appel à projet auprès de laboratoires de veille et de prospective portant dans une logique de veille internationale sur les évolutions en cours dans d'autres pays de l'OCDE. Il est proposé de collaborer avec des équipes de recherches sur une veille internationale afin d'identifier les métiers, tendances en émergence et de faire les compétences associées.

## LE DEPLOIEMENT EN REGION D'UNE POLITIQUE NATIONALE D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La décentralisation représente un enjeu dans des domaines stratégiques pour la compétitivité des entreprises, la formation initiale professionnelle, la formation des demandeurs d'emploi et l'enseignement supérieur. Il constitue une opportunité s'il favorise une meilleure prise en compte de la réalité des besoins en compétences des entreprises.

Pour faciliter la mise en place d'une politique patronale cohérente au plan régional, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, la direction de l'Education et de la Formation s'appuie sur son réseau de responsables emploi formation (REF) et de coordinateurs régionaux de l'emploi et de la formation (CRFP). Placés auprès des MEDEF régionaux, ils sont membres de la Direction de l'éducation et de la formation du MEDEF National.

Une présentation plus approfondie des actions menées par l'équipe REF/CRFP en région est disponible en annexe - bilans d'activité Medef régionaux-.

### Représentation des MEDEF régionaux dans les instances régionales

Les REF sont chargés de représenter directement ou par des représentants locaux le MEDEF dans les instances régionales emploi formation, principalement au sein :

- du bureau du CREFOP et de ses commissions ;
- du COPAREF, dont le secrétariat est souvent assuré par le REF/CRFP.
- d'OPCALIA,
- du Fongecif.

Les CRFP siègent également dans ces instances pour travailler en étroite collaboration avec les mandataires élus au titre du MEDEF, présidents ou vice-présidents et les accompagner dans leur mandat afin d'assurer le lien avec la stratégie des MEDEF Régionaux.

### CREFOP

Le CREFOP est structuré en comité plénier, bureau et commissions. Dans cette instance, le MEDEF est en appui aux mandataires MEDEF pour préparer chaque réunion statutaire afin d'assurer la défense et les intérêts des entreprises, des branches professionnelles ainsi que des partenaires sociaux exprimés au sein du COPAREF, dans les avis qu'ils doivent rendre concernant notamment :

- ✓ La répartition des fonds du solde de la taxe d'apprentissage non affecté par les entreprises
- ✓ Les listes régionales des formations éligibles au CPF et leur actualisation
- ✓ La stratégie régionale pour l'emploi
- ✓ Le Contrat de plan régional du développement de la formation et de l'orientation professionnelle
- ✓ La carte des formations professionnelles initiales
- ✓ La prolongation du plan 500 000 formations

### COPAREF

Il est organisé autour d'un plénier, un bureau et de commissions de travail. Le COPAREF engage la responsabilité des partenaires sociaux sur un nombre de dossiers importants et techniques. Les REF/CRFP

animent et coordonnent les mandataires du MEDEF au sein du COPAREF, en assurent le secrétariat technique et/ou politique, ou y siègent en qualité de membres ou de suppléants selon les régions.

Ils sont chargés d'accompagner les membres du bureau pour préparer les pléniers, proposer des axes de travail, des réflexions stratégiques, préparer des rendez-vous politiques, et apporter un éclairage technique et politique.

Les actions principalement menées au sein des COPAREF en 2017 :

***Révision des listes régionales des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF)***

Conformément aux priorités 2017, les travaux de révision des listes régionales ont été menés en prenant en compte les achats de formation transmis par les Conseils Régionaux. Ces travaux de révision ont pour objectifs de faire correspondre les listes régionales des formations éligibles au CPF aux besoins en compétences des entreprises régionales.

Les branches professionnelles contactées ont ainsi été amenées à émettre un avis sur les certifications figurant actuellement sur les listes actuelles Demandeurs d'Emploi et Salariés et sur la liste des achats du Conseil Régional. Les branches professionnelles ont également pu faire part de besoins nouveaux en termes d'inscription de certifications sur les LRI.

***Révision des listes Rémunération de fin de formation (RFF ou R2F)***

Le FPSPP a demandé en 2017 aux COPAREF de revoir la composition de cette liste dans chaque région. La rémunération de fin de formation (RFF ou R2F) concerne les demandeurs d'emploi engagés dans une formation dont la fin dépasse la durée de leurs droits à indemnisation, dont le financement est assuré par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. A ce titre, a été conclue une convention avec Pôle Emploi qui gère et verse la RFF aux intéressés.

Pour être « éligible » au dispositif, les formations doivent permettre d'accéder à un emploi pour lequel des difficultés de recrutement sont constatées au niveau régional. La liste de ces emplois est fixée par arrêté du préfet de région. Les REF/CRFP ont organisé en région la consultation des branches pour éclairer l'analyse des membres du COPAREF. Les listes des métiers sont étudiées avec les DIRECCTE. Les listes validées font l'objet d'un arrêté préfectoral.

***Poursuivre le déploiement du socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)***

Il s'agit d'une certification nationale interprofessionnelle qui pose un cadre commun des compétences de base. Les COPAREF ont préparé en 2016 le déploiement de la certification CléA en région. Le secrétariat des COPAREF, représenté par les REF/CRFP du MEDEF ont géré en 2017 l'organisation logistique des actions menées par leur COPAREF pour le déploiement de CléA :

- ✓ Organisation des jurys permettant l'étude préalable des dossiers des récipiendaires pour la délivrance du Certificat CléA,
- ✓ Représentation du COPAREF à l'occasion de réunions organisées (cérémonies de remise des certificats, actions de promotion et du déploiement du certificat CléA, ...)
- ✓ Des cérémonies de remise de certificats CléA organisées sur les territoires

***Participation au pilotage de la formation des demandeurs d'emploi en région « plan 500 000 »***

Des conventions cadres quadripartite qui associent Région, Etat et les partenaires sociaux constitués en COPAREF ont été signées et posent les bases d'une gouvernance multipartite pour assurer la cohérence des actions financées dans le domaine de l'emploi et de la formation et favoriser leur déclinaison sur les territoires au plus près des demandeurs d'emploi et des entreprises. Dans certaines régions, le MEDEF a eu beaucoup de difficultés à obtenir auprès du conseil régional, de la Direccte et de Pôle emploi une évaluation qualitative du plan 500 000.

***Contribution au contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)***

Les COPAREF ont participé à l'élaboration du CPRDFOP, par une représentation au sein des groupes de travail institués au sein desquels le MEDEF est représenté

***Avis sur les projets mutations économiques et technologiques des OCPA***

Dans le cadre de l'appel à projet FPSPP « Mutations économiques et technologiques », le COPAREF a rendu plusieurs avis favorables sur les projets d'accompagnement d'entreprises, projets portés par les OPCA. Ces avis ont été systématiquement argumentés et accompagnés de remarques, préconisations, réserves. Le MEDEF a organisé l'audition des OPCA pour rendre avis sur les dossiers présentés en séance.

**FONGECIF**

Au-delà de l'activité récurrente des Fongecif, l'année 2017 a été marquée par la consolidation de l'organisation des FONGECIF, avec des chantiers prioritaires relatifs aux ressources humaines et gestion du social. Les REF/CRFP ont accompagné les mandataires pour organiser la reconstruction administratives, juridiques et opérationnelles des FONGECIF.

**OPCALIA**

A l'issue de la fusion des régions et de la restructuration du réseau en 2016, le REF/CRFP ont accompagné leur directeur OPCALIA en 2017 à consolider leur nouvelle organisation tout en veillant à ce que les missions courantes soient remplies sans préjudice en lien avec les besoins des entreprises. Ils assurent le lien avec les différents mandataires MEDEF siégeant dans les mandats.

**Accompagnement des entreprises et animation territoriale**

De nombreuses actions ont été menées sur les territoires et sont détaillées par région en annexe dans leur bilan d'activité 2017.

Elles concernent des actions :

***Actions en faveur des entreprises sur des questions RH, emploi formation***

- ✓ Forum RH,
- ✓ Actions de mailing et proposition de suivi individualisé sur l'entretien professionnel
- ✓ Ateliers thématiques : plan de formation, recrutement, besoins en compétences ...

***Actions en faveur du déploiement de l'alternance***

- ✓ Mise en œuvre d'une démarche qualité auprès de CFA en lien avec PRO ACTIVE ACADEMY afin de diminuer les taux de rupture des contrats d'apprentissage
- ✓ Déploiement de TOMYJOB en région
- ✓ Organisation et/ou participation à des salons et forum de l'alternance
- ✓ Concours des pépites de l'alternance
- ✓ ...

***Actions en faveur du rapprochement Ecoles / Entreprises et communication métiers***

Différentes actions sont menées sur les territoires par les MEDEF en faveur du rapprochement du monde de l'éducation et de l'entreprises :

- ✓ Entreprendre pour apprendre : concours mini-entreprises
- ✓ La semaine Ecole entreprise 2017, semaine de l'industrie, JNDJ
- ✓ Concours régionaux « Raconte-moi une entreprise »
- ✓ Forum emploi, job dating, salon
- ✓ Séquences d'observation pour les élèves de 3<sup>ème</sup>
- ✓ Programme de formation « Connaissance de l'entreprise » destiné aux enseignants du secondaire,
- ✓ Forum des métiers

## Accompagnement et animation des mandataires

L'enjeu est de donner les moyens aux mandataires de tenir leur rôle et d'assurer une représentation cohérente de la position du MEDEF.

### **Suivi des mandataires emploi/formation**

- ✓ Mise à jour des fichiers (mandats + contacts)
- ✓ Création d'un tableau récapitulatif des mandats et des différentes instances
- ✓ Suivi de la charte du mandataire
- ✓ Gestion des formalités (courriers de désignation des mandataires, remise de documents en lien avec le mandat, charte des mandataires...)

### **Séminaire des mandataires emploi/formation/éducation**

En 2017, les MEDEF régionaux ont organisé des séminaires des mandataires représentant les MEDEF Régionaux au sein des instances de la formation professionnelle et de l'emploi. L'objectif était d'échanger avec les mandataires afin de rappeler les grandes lignes de la politique du MEDEF à promouvoir dans les différents mandats. Il s'agissait également de les accompagner pour faciliter leurs missions, de mieux appréhender les positions du MEDEF et d'approfondir les thématiques Education Emploi Formation.

### **Accompagnement permanent des mandataires chefs de file par la :**

- ✓ Préparation commune des réunions : échanges sur les points à l'ordre du jour, les positions à défendre et préparation des documents et supports nécessaires.
- ✓ Transmission régulière d'information
- ✓ Alerte sur des points sensibles
- ✓ Organisation de préparatoires en présence du délégué régional autant que nécessaire

### **Lettre éducation formation**

Lettre éducation formation, diffusée tous les deux mois aux mandataires emploi-formation des MEDEF Régionaux. Cette newsletter contient des informations liées à l'actualité nationale et régionale ainsi qu'un agenda avec les principaux événements liés à ces thématiques. Cette lettre permet de donner aux mandataires emploi-formation des MEDEF Régionaux des repères pour agir.

### **Comité des mandats**

Les MEDEF Régionaux organisent et animent des réunions de comités des mandats qui ont pour mission de désigner les mandataires dans l'ensemble des instances où siège le MEDEF régional, en s'assurant de la pertinence au regard de trois critères que sont la compétence du candidat, la représentation des territoires et celles des branches et secteurs d'activité.

**Convention AGFPN / MEDEF**  
(article 3-4-5-6 de la convention du 29/05/2015)

Etat des dépenses exposées par le MEDEF en 2017 et justification comptable de l'utilisation des fonds octroyés par l'AGFPN

Dépenses exposées par le MEDEF	Total en €	Mission 1 (*)	Mission 2 (*)
<u>1/ Charges directement imputables : coûts directs / coûts spécifiques</u>			
1-A - Frais de personnel directement affectés aux missions	3 721 208		
1-B - Opérations et charges directes	6 527 721		
1-C - Coûts engagés par les MEDEF Régionaux "Préciputs régionaux"	2 490 489		
Total des charges directement imputables	12 739 418	12 430 563	308 855
<u>2/ Charges indirectes : coûts communs</u>			
2-A - Frais de personnel en appui	213 409		
2-B - Frais de fonctionnement communs	338 260		
Total des coûts communs	551 669	538 294	13 375
<b>Total des coûts engagés en 2017</b>	<b>13 291 087</b>	<b>12 968 858</b>	<b>322 230</b>

(\*) Les dépenses exposées par le MEDEF sont réparties sur les missions 1 et 2 dans la même proportion que les crédits annuels alloués pour lesdites missions.

**Tableau complémentaire**

Nature des dépenses engagées  
(Confère plan comptable général)

Nature des dépenses	2017	
	Dépenses N	N° de compte plan comptable
<b>CHARGE D'EXPLOITATION</b>	<b>267 273</b>	<b>601 à 609</b>
Achats de marchandises	-	
Fourniture de bureau	5 469	606400/409
Fourniture informatique	4 722	606410/411/420/430
Achats de matières premières et autres combustibles	13 014	606120/130
Subvention préciput	-	740200
Fournitures d'entretien et de petit équipement	244 067	6063..
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>2 074 986</b>	<b>610 à 629 hors 621 et 622</b>
Hébergement Intranet	11 289	611
Locations et autres charges externes	14 613	613
Charges locatives et co-propriété	-	614
Entretien et réparation	84 860	615
Assurances	7 685	616
Etudes et recherches	-	617
Divers (dont documentation)	-	618
Publicité, publications, relations publiques	808 445	623
Transports, de biens et transports collectifs du personnel	4 866	624
Déplacements, missions et réception	427 630	625-791430
Frais postaux et télécommunication	21 350	626
Services bancaires et assimilés	1 067	627
Divers (concours divers, cotisations)	693 181	628
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>23 796</b>	<b>631 à 637</b>
Taxes sociales	-	631
Autres impôts, taxes et versements	23 796	633/634/635
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>7 132 275</b>	<b>641 à 648 et 621 et 622</b>
Rémunérations	35 680	641-791310
Charges sociales	32 066	645, 647, 648 - 791320
Rémunérations chargées	3 905 071	641-645
Personnel extérieur, rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 159 458	621 et 622
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 712 809</b>	<b>651 à 658</b>
Reversement aux structures, versement pour actions décentralisées	-	658.100
subv. Medef régional/CRFP	3 612 515	657
charges diverses de gestion courante	100 294	658-758
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>CHARGES FINANCIERES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES, PROVISIONS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>79 949</b>	<b>661 à 668, 671 à 678 et 681 à 687</b>
Intérêts et charges assimilées	-	661
Perte de change-	13	666-766
Charges exceptionnelles	-	671
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	675
Dotations aux amortissements et provisions	79 936	681
... selon utilisation de votre organisation	-	
<b>PARTICIPATION DES SALARIES-IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES</b>	<b>-</b>	<b>691-695-699</b>
Impôts sur les bénéfices	-	695
<b>PRODUCTION IMMOBILISEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations incorporelles	-	721

TOTAL GLOBAL

13 291 088,00

**Convention AGFPN / MEDEF**  
(article 3 de la convention du 29/05/2015)

Identification des financements octroyés au MEDEF par l'association de gestion du fonds  
paritaire national

La comptabilité du MEDEF et tenue selon la méthode comptable des engagements.

Les crédits AGFPN reçus par le MEDEF sont enregistrés à la date d'encaissement.

En fin d'année, les crédits restant à percevoir au titre de l'année (N) sont provisionnés dans les comptes de l'année (N) sur la base du décompte communiqués par l'AGFPN.

Par ailleurs, les provisions sur les crédits (N-1) sont extournés dans les comptes (N) au moment de l'encaissement des fonds correspondants.

Crédit AGFPN encaissé en 2017 par le MEDEF au titre de 2016	Total en €
<u>crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail</u>	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
acompte Octobre 2016 reçu le 09/01/2017	1 276 210,00
acompte Novembre 2016 reçu le 22/02/2017	919 007,00
solde 2016 reçu le 19/04/17	2 287 738,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission 2)</u>	
solde 2016 déduit du virement reçu le 07/06/17	- 658,00
<b>Total encaissé en 2017</b> (montant provisionné dans les comptes 2016 & extournés dans les comptes 2017)	<b>4 482 297 (*)</b>

(\*) dont 3 800 181 € de crédits 2016 reportés et utilisés en 2017

Crédit AGFPN encaissé en 2017 par le MEDEF au titre de 2017	Total en €
<u>crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail</u>	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
1er acompte reçu le 23/05/2017	1 725 768,00
2nd acompte reçu le 12/07/2017	3 127 955,00
3ème acompte reçu le 18/10/2017	3 020 095,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de l'Etat (mission 2)</u>	
subvention de l'Etat 2017 reçue le 07/06/2017	297 784,00
<b>Total encaissé en 2017</b>	<b>8 171 602</b>

Crédit AGFPN encaissé en 2018 par le MEDEF au titre de 2017	Total en €
<u>crédit versé au titre des activités à l'article L.2135-11 du code du travail</u>	
<u>au titre de la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission 1)</u>	
4ème acompte reçu le 22/01/2018	2 912 234,00
solde 2017 reçu le 23/04/18	1 198 941,00
<u>au titre de la participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques</u>	
aucun acompte reçu	-
<b>Total encaissé en 2018</b> (montant provisionné dans les comptes 2017)	<b>4 111 175 (*)</b>

(\*) dont 2 642 150 € de crédits 2017 reportés et qui seront utilisés en 2018

# Description du processus d'affectation des charges du MEDEF à chaque rubrique de mission d'intérêt général rappelée à l'article L 2135-11 du code du travail

## Préambule :

Le présent justificatif financier est constitué des dépenses engagées par le MEDEF en 2017 à partir des écritures comptables enregistrées en comptabilité générale et analytique 2017 y compris les mandats de gestion réalisés par les MEDEF Régionaux.

## **1/ Charges directement imputables : coûts directs / coûts spécifiques**

### **1-A / Frais de personnel directement affectés aux missions :**

Ce poste comprend les salaires, charges sociales comprises, des collaborateurs suivants :

- \* personnes dont l'activité est directement dédiée aux missions et actions "Emploi-Formation" en conformité avec l'article L2135-11
- \* personnes dont une partie de l'activité est directement liée aux missions & actions "Emploi-Formation" en conformité avec l'article L 2135-11. Le pourcentage des temps passés aux activités "éducation formation" de chacun a été appliqué aux salaires de chaque personne concernée.

### **1-B / Opérations et charges directes**

Les frais de fonctionnement concernent les personnes dont l'activité est directement dédiée aux activités sus-citées.

Ces frais sont de deux natures :

- \* actions et opérations déclinées dans le cadre de l'article L 2135-11 (Observatoire sur l'Emploi, Etudes, etc.)
- \* frais généraux du type fournitures, les affranchissements, photocopies, documentation, frais de déplacements, etc.

### **1-C / Coûts engagés par les MEDEF Régionaux**

Le MEDEF et les MEDEF Régionaux se sont rapprochés aux fins de définir les conditions et modalités d'affectation par le MEDEF au MEDEF Régional d'une part de la subvention versé par l'AGFPN au titre de l'action engagée à l'échelon local de l'organisation selon la convention de défraiement conclue entre l'AGFPN et le MEDEF en date du 29 mai 2015.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 instaurant un financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, le MEDEF s'est vu confier une mission d'intérêt général pour la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement.

Il a été décidé, en accord entre le MEDEF et les MEDEF Régionaux, de décliner cette mission au niveau régional par une politique patronale d'emploi et de formation conforme aux orientations nationales professionnelles et interprofessionnelles et conforme aux besoins concrets des entreprises régionales et locales.

Dans le cadre de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'État, l'échelon régional est en responsabilité dans la définition et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle et d'apprentissage.

Le MEDEF, afin d'agir au mieux de l'intérêt des entreprises, a mandaté les MEDEF Régionaux aux fins de mettre en œuvre la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement en région, en cohérence avec les priorités retenues par le MEDEF au plan national.

A cet effet, des moyens spécifiques sont affectés à cette mission au niveau régional depuis plusieurs années.

Chaque MEDEF Régional a préparé et a déployé un plan d'action pour l'année 2017 afin de conduire la mission d'intérêt général.

Dans cette logique, le MEDEF et les MEDEF Régionaux ont signé un mandat de gestion en 2017. Afin d'accompagner la réalisation des missions confiées aux MEDEF Régionaux, le MEDEF peut affecter des moyens humains, par exemple un responsable régional emploi-formation professionnelle et/ou un coordinateur régional de la formation professionnelle et/ou un chargé de mission formation.

## Règles financières :

Eu égard au plafond de subvention global attribué au MEDEF par l'AGFPN et aux frais effectivement engagés par le MEDEF au niveau national de l'organisation, le défraiement du Medef Régional est pris en charge par le MEDEF à hauteur d'un plafond annuel décliné en 2 sections.

- Section 1 - remboursement de tout ou partie des frais de mission et de structure liés à l'équipe emploi-formation du MEDEF national en région (coordinateur régional formation professionnelle et/ou responsable régional emploi-formation et/ou chargé de mission) que le MEDEF Régional aura exposés (locaux utilisés, secrétariat, déplacements, frais administratifs divers) ;

- Section 2 - remboursement de tout ou partie des frais engagés par le MEDEF Régional pour des actions de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle en région (dépenses de prestations externes pour l'organisation des actions, dépenses de personnel supplémentaires attaché à l'action, frais de fonctionnement interne identifiés pour l'action). Remboursement de tout ou partie des frais engagés par le MEDEF Régional pour l'animation des mandataires en région, protection sociale et santé au travail.

## **Justification financière :**

Le MEDEF Régional a l'obligation de rendre-compte au MEDEF pour l'exercice de ce mandat de gestion sur le mode des obligations qui s'imposent au MEDEF par l'AGFPN

LE MEDEF Régional est tenu de rendre compte de sa gestion au MEDEF dans les formes prescrites par le demandeur (annexe 2 - règles relatives au bilan financier) et notamment au plus tard le 30 avril 2018 :

- un bilan qualitatif et quantitatif intégrant un descriptif des conditions de réalisation des missions, approuvé par le Président du MEDEF Régional ;
- un bilan financier intégrant la liste des dépenses réalisées avec les copies des pièces justificatives au titre du présent mandat (facture, contrat de prestation, convention...). Ce bilan doit être attesté soit par un commissaire aux comptes, soit par un auditeur externe, étant précisé qu'une telle attestation devra porter sur la conformité avec la comptabilité des frais pris en compte et/ou sur la validité des informations ayant contribué aux modalités de calcul qui auront été retenues.

Ce bilan financier porte sur la justification financière des dépenses éligibles au titre des sections 1 et 2 décrites dans l'article 5 du présent mandat de gestion. Les règles de justification à appliquer sont décrites en annexe 2 du mandat de gestion 2017.

## **2/ Charges indirectes / coûts communs**

Les coûts communs sont calculés en appliquant aux frais communs une clé de répartition calculée comme suit :  
effectif moyen affecté aux activités "Emploi-Formation" selon article L 2135-11 / effectif moyen du Medef.

### **2-A / Frais de personnel en appui :**

Les frais retenus sont les suivants :

- \* salaires, charges sociales comprises, des collaborateurs qui sont en appui administratif des services centraux et de l'application d'une clé de répartition., à savoir la direction informatique, la direction des ressources humaines, la direction financière, le secrétariat général et la direction de la logistique.

La clé de répartition est ensuite appliquée à l'assiette permettant de calculer les frais de personnel correspondants .

### **2-B / Frais de fonctionnement communs :**

Les frais de fonctionnement concernent les frais de gestion des locaux, les frais informatiques et les frais généraux.

La clé de répartition est ensuite appliquée à l'assiette permettant de calculer les frais de fonctionnement correspondants .